Sujet: [INTERNET] Avis enquête publique centrale de méthanisation à Limoges

De: Quentin Doucet <quentin.doucet@outlook.fr>

Date: Wed, 17 Oct 2018 17:46:02 +0000

Pour: "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" < pref-enquete-publique@haute-

vienne.gouv.fr>

Monsieur le Président de la commission d'enquête

J'ai 24 ans, j'habite rue Henri Murger à Limoges. Je viens de terminer mes études au sein de l'école 3II à Limoges, sur le quartier des Portes Ferrées. Je viens d'obtenir un diplôme d'Ingénieur informatique et vais me lancer dans la vie professionnelle.

Au moment de choisir où construire ma vie professionnelle, je viens d'avoir connaissance du projet d'installation d'une usine de méthanisation dans Limoges et je souhaite vous faire part de mon opinion à ce sujet.

Les opportunités de travail sont importantes dans mon domaine professionnel et j'ai toujours pensé que Limoges était une ville dans laquelle il était agréable de vivre. Je suis naturellement favorable aux énergies de transition et je me suis renseigné sur la méthanisation.

Ce projet ne manquera pas de provoquer des nuisances liées aux odeurs en raison du stockage sur une zone de 3000 m2 à ciel ouvert d'entrants, du transport des déchets d'origine animale par camion. Une usine est en fonction depuis un peu plus d'un an à Quimper. Les riverains subissent des nuisances importantes depuis le début de l'exploitation de cette unité. Le projet de l'usine de méthanisation de Limoges utilise les mêmes technologies que l'usine de Quimper, avec les mêmes matières à méthaniser.

Comment pouvons nous penser que Limoges ne subira aucune nuisance olfactive?

Les nuisances sonores liées au fonctionnement, au trafic routier (46 camions par jour à certaines périodes), ne manqueront pas de dégrader les conditions de circulation et la qualité de vie à Limoges. L'augmentation du trafic sur un secteur très localisé présentera un risque d'insécurité routière, l'engorgement de la circulation, les risques d'accident, la dégradation des routes. La circulation piétonne devra être protégée, surtout qu'un public présentant des handicaps va se retrouver en danger à cause de ces nouveaux gros engins qui devront entrer juste ne face de leur lieu de travail . Mon frère est accueilli par la fondation des Amis de l'Atelier rue Archimède et je crains pour sa sécurité lors de ses déplacements pour s'y rendre quotidiennement.

Le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation fait mention de risques d'explosion, d'incendie, d'intoxication par le sulfure d'hydrogène, d'anoxie, de pollution des sols par déversement accidentel de digestats. Qu'en est il de la maîtrise de ces risques par le promoteur ? Si ces risques sont invoqués par le ministère, ils sont donc réels et possibles. Pourquoi prendre le risque d'implanter cette usine en ville ou à proximité d'habitations,

d'autres entreprises manipulant des repas, accueillant du public dans des restaurants ?

Qu'en sera-t-il de la qualité de l'air ? Une usine de méthanisation est une nurserie à bactéries, comment ce risque est-il maîtrisé par le promoteur ? Des cas de botulisme ont pu être repérés en Allemagne suite à l'épandage de digestat. Un troupeau de vaches est mort en Mayenne après avoir brouté un pré comportant une bactérie mortelle pour les animaux, bactérie issue de l'épandage.

Le projet de l'usine de méthanisation est en proximité de lieux d'accueil d'un public fragile ou vulnérable : un accueil de jour pour personnes âgées présentant des pathologies neurologiques (250 m), d'un accueil de jour et d'un ESAT pour personnes en situation de handicap mental (20 mètres), de trois crèches (la plus éloignée est à 800m), d'un collège (700m). La mise en proximité d'une industrie à risques et d'un public vulnérable paraît totalement incompatible avec le devoir de protection de ces populations. L'école dans laquelle j'ai fait mes études forme de futurs ingénieurs qui représentent l'avenir économique de la ville. La grande région a déjà fait perdre beaucoup de cadres à Limoges. Je crains fort que ce projet ne contribue à une fuite nouvelle des jeunes diplômés.

Je ne comprends pas l'intérêt économique pour notre ville. Aucune activité commerciale et seulement 3 emplois créés alors que 19 000 m2 seront occupés ; cela gèlera définitivement le développement de la ZAC. Qui voudra développer une activité à proximité ? Mais surtout, quel avenir pour les activités limitrophes ?

Je m'interroge sur l'intérêt écologique de construire cette usine à Limoges alors que les zones d'épandage sont majoritairement situées dans l'Indre, à plus de 150 km du site de production. La trace carbone liée au transport tant des matières entrantes que des digestats a-t-elle été évaluée ?

Les déchets traités d'origine multiples questionnent la nocivité de l'épandage qui en résultera. On y retrouve notamment des déchets de l'industrie du cuir, de la fourrure et du textile qui peuvent contenir des métaux lourds, des produits toxiques, des bactéries mortelles, mais aussi des produits chimiques de toutes sortes. Comment sera assurée l'innocuité des déchets ?

Je vous informe que je suis totalement opposé à l'implantation d'une usine à Limoges en proximité des habitations, des entreprises et souhaite que ce projet ne soit pas autorisé ici.

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations.

Quentin DOUCET